

LE RECOURS A L'EMPRUNT

Pourquoi l'emprunt ?

La notion de fonds de roulement exprime, en des termes techniques, une réalité financière simple : pour payer des investissements qui serviront pendant plusieurs années, il faut de l'argent dont l'on puisse disposer sur une durée équivalente. Et, de deux choses l'une : ou l'entreprise ou ses associés ou membres peuvent fournir cet argent (les fonds propres) ou il faut recourir à des tiers (dettes financières). Un schéma simple permet de bien comprendre la formation comptable du fonds de roulement.

Investissements	Fonds propres
Fonds de roulement	Provisions
	Dettes financières

Stocks	Dettes d'exploitation
Créances	Besoin en fonds de roulement

Fonds de roulement (+)	Besoin en fonds de roulement (-)
Trésorerie (=)	

Il faut noter que le fonds de roulement peut également à servir pour financer le surplus de créances sur les dettes d'exploitation. L'idée est, là encore, simple : il faut disposer de ressources stables à moyen et long terme lorsque les clients tardent à payer leur dû.

L'emprunt consiste à mobiliser de l'argent et à procéder à son remboursement progressif. Plusieurs précisions sont à donner sur cette notion.

- Le code civil ne connaît pas l'emprunt mais le prêt, ce qui est la même opération mais vue du côté de celui auquel l'argent appartient en dernier ressort. La notion d'emprunt est utile du point de vue de l'entreprise ou du débiteur.
- Dans la pratique courante de la vie des entreprises, les prêteurs sont les banquiers qui proposent des contrats déjà élaborés et le rôle de l'entreprise est alors de « trouver chaussure à son pied », c'est-à-dire les modalités les mieux adaptées à ses besoins.
- Puisqu'il est question de prêt, il faut bien envisager de rembourser les fonds reçus et le point de négociation portera alors sur les modalités de ce remboursement. Deux points sont ici à examiner. D'abord la durée du prêt : plus elle est longue est moins l'on rembourse par période (l'année ou l'exercice) ; mais comme l'argent n'est pas gratuit, la durée augmente la facture... Ensuite le mode de remboursement : constant, progressif ou dégressif, fixe ou ajustable. Sur ce point, l'usage le plus fréquent est, avec des annuités constantes, un remboursement progressif.
- Il faut aussi envisager de payer l'emploi de l'argent utilisé et l'on parlera alors des intérêts. Et les entreprises disposent de possibilités de choix entre des taux fixes ou variables (sur la base d'un taux du marché, majoré de la marge du prêteur).
- Qu'il s'agisse d'intérêt ou de capital, les modalités de paiement au prêteur peuvent également

varier : échéances annuelles, au semestre, différé de remboursement...

L'emprunt, mais comment ?

Lorsque le besoin de financement est identifié, encore faut-il constituer son dossier pour « aller voir son banquier ». Et, à cette occasion, il faut savoir quel sera l'usage qui sera annoncé de l'argent demandé.

S'il s'agit de consentir un investissement, il sera prudent d'en définir le coût, au besoin au moyen de devis ou de factures (il est préférable de mener les démarches le plus tôt possible et c'est à ce titre que les devis sont utilisés). Dans certains cas, l'investissement ne sera fait que si les fonds nécessaires sont disponibles et l'on pourra même se trouver dans la situation où le prêteur verse directement les fonds au fournisseur de l'investissement de façon à ce qu'il soit certain de l'emploi des fonds. Au-delà de ces points d'ordre formel, il est toujours utile de préparer une argumentation sur l'efficacité économique de l'investissement. Autrement dit, il faut pouvoir démontrer que le développement ou le maintien des affaires grâce à cet investissement permettra de rembourser (capital et intérêts) l'argent emprunté.

Plus délicate sera la **situation si l'emprunt est destiné à financer le besoin en fonds de roulement**. C'est que ce moyen n'est pas véritablement adapté au financement des créances de l'entreprise (au moins du point de vue du banquier).

Il faudra aussi aborder et traiter la question des garanties accordées au prêteur pour qu'il ait toutes les chances de pouvoir rentrer dans ses fonds. Si l'investissement le permet, l'on utilisera des garanties réelles : hypothèques pour les immeubles, gages pour les véhicules... Mais, pour de nombreux investissements, la valeur des biens qui sont ainsi financés ne suffit pas (le cas le plus actuel est celui des ordinateurs dont la valeur est faible, dès lors qu'ils sont d'occasion : la valeur de marché est ici bien éloignée de la valeur d'usage). Il faut alors recourir à des garanties personnelles telles que les cautions ou, plus fréquemment, les garanties à première demande.

La gestion de l'emprunt

Pour les entreprises qui ont un encours important d'emprunts, leur gestion constitue souvent un enjeu majeur qui mobilise le service financier. Il s'agit alors de comparer régulièrement, voire quotidiennement, le coût de l'argent emprunté à celui du marché et à procéder, si possible, à des arbitrages : remboursement anticipé, swap... Il faut aussi ajuster la durée de la dette aux prévisions financières (éviter, par exemple, d'avoir une échéance trop importante une année au regard de l'exploitation prévisible). La technicité requise pour une gestion efficace de la dette est grande et les moyens à mobiliser sont alors à adapter aux enjeux.

Mais, pour la plupart des entreprises, l'enjeu est moindre puisqu'il s'agit de recourir à l'emprunt ponctuellement pour conforter une activité ou la développer. Il faut néanmoins prévoir un minimum de gestion.

- C'est ainsi que le ratio d'endettement est souvent cité comme frein à l'emprunt (l'exigence est que ce ratio qui est le rapport de l'emprunt aux fonds propres ne dépasse pas 1). L'idée est qu'une entreprise ne peut avoir de dette d'emprunts qui soit supérieure à ses fonds propres ou, formulée autrement, que les prêteurs ne donnent pas plus d'argent que les associés de l'entreprise. Cette énonciation fait voir la limite du raisonnement, lorsqu'il s'agit d'une entreprise (par exemple, une association) dont les « associés » ne sont pas intéressés (au sens commercial) par ses performances. Il est cependant plus aisé d'emprunter lorsque des réserves existent.

- En fonction de l'activité de l'entreprise, il peut y avoir avantage, pendant la vie du prêt, d'en accélérer (selon l'adage : qui paie ses dettes s'enrichit »), d'en retarder ou d'en allonger le remboursement. Encore faut-il que cette éventualité ait été prévue et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.
- Enfin, si des modalités particulières ont été prévues pour la rémunération et le remboursement de l'emprunt (annuités ajustables, taux variables à cliquet...), il convient de s'en préoccuper, aux échéances contractuelles convenues, d'en faire l'analyse, de prendre les décisions et de les mettre en œuvre.

En résumé

Le recours à l'emprunt est un mode normal de financement des entreprises, tout spécialement lorsqu'il s'agit d'investir pour conforter ou développer une activité. L'on peut même envisager de couvrir le besoin en fonds de roulement de cette façon, dès lors que le banquier en est d'accord.

Mais emprunter exige aussi de bien préparer son dossier : il faut pouvoir argumenter l'utilité et la rentabilité d'un investissement ou de l'entreprise et être à même de présenter des garanties acceptables.

Dès la négociation du contrat, il faut aussi définir la durée de l'emprunt et ses modalités de remboursement et de rémunération : quelle durée, quel taux, quelle échéance ?

Et il faudra, pendant toute la durée de l'emprunt, être attentif aux arbitrages rendus possibles par l'évolution des affaires ou du marché de façon à saisir les occasions qui se présentent.

Comptes

<http://www.cabinet-comptes.com> Missions | Documentation | Outils | Formations



Accueil

Notre Base Documentaire:

- Billets
- Littérature
- Notes
- Outils
- Sites à voir

Présentation



Activités
Expertise comptable
Commissariat aux comptes
Etudes
Conseils
Assistance

Secteurs : logement social ; aménagement ; gestion de services publics
Clients : collectivités territoriales ; SEM ; HLM ; associations